

### Impôt sur le revenu

Ceux d'entre nous qui conseillent et aident les familles de cultivateurs à élaborer leurs programmes de cession se sont efforcés d'écarter l'idée de tout léguer dans un testament. Nous exhortons les cultivateurs, suivant les circonstances qui leur sont particulières, à commencer à appliquer un programme de cession aussitôt que possible au cours de leur vie, et à ne pas s'en remettre au testament pour transférer l'exploitation agricole principale.

Les modifications proposées à la loi de l'impôt sur le revenu encourageront les cultivateurs à faire précisément ce que nous nous efforçons de modifier. Toutefois, lorsque nous connaissons le détail de la proposition, peut-être y trouverons-nous l'ajournement de l'impôt sur tout gain de capital lorsque le père transmet la ferme à ses enfants de son vivant.

Monsieur l'Orateur, quel vain espoir était-ce! Dans la même publication paraît un article au sujet de Gordon Hill, président de la Fédération ontarienne de l'agriculture. Il est intitulé «Les dispositions du budget minent la carrière de M. Whelan, selon l'avertissement que M. Hill donne au conseil des ministres», et dit, entre autres choses:

Les propositions du budget fédéral, alors qu'elles lèsent les agriculteurs du Canada, «minent la confiance que nous avons en Gene Whelan (ministre de l'Agriculture)», a-t-il été dit récemment au cabinet fédéral.

Cela a également sapé la confiance que nous avions dans le gouvernement, a ajouté Gordon Hill, président de la Fédération des agriculteurs de l'Ontario. Au cours d'une confrontation ouverte, il a dit que la mesure concernant la plus-value et la suppression du tarif sur les fruits et légumes importés ainsi que sur le bœuf avaient scandalisé les agriculteurs.

«C'est absolument inadmissible, a rétorqué sèchement Hill. Exempter les fermes d'un impôt sur la plus-value à la mort du père seulement, cela veut dire que les jeunes garçons flânent autour de la maison en attendant la mort du père...»

Hill a dit que la nomination de Whelan comme ministre de l'Agriculture avait été approuvée des agriculteurs. «Il fait de l'excellent travail. Il se fait comprendre des agriculteurs. Il était en train de les convaincre que le gouvernement fédéral s'efforçait de résoudre leurs problèmes. Puis il y a eu le budget Turner. Maintenant nous avons bien des doutes à ce sujet.»

Enfin, permettez-moi de vous lire un éditorial de la même publication, écrit par Don Coxe. Il porte le titre suivant: L'ajournement des impôts induit les agriculteurs en erreur. Selon cet article:

Les communiqués du gouvernement ont salué la mesure budgétaire de Turner en disant qu'elle «remédiait aux problèmes des legs d'exploitations agricoles familiales». En réalité, Turner a accordé un ajournement d'impôt aux héritiers qui résident au Canada au moment de la mort du père ou de la mère possédant la ferme dont ils héritent; ceux qui vont profiter davantage de la situation sont ceux dont les familles n'ont pas établi de programme successoral...

Il termina en disant: Mieux vaut être mort qu'en déficit, voilà ce qui pourrait devenir le mot d'ordre en fait de tout programme successoral chez les agriculteurs.

Pour être tout à fait juste envers le ministre de l'Agriculture, voyons un peu ce qu'il disait aux agriculteurs et aux associations agricoles du pays. Je crois avoir lu tous les discours qu'il a prononcés depuis l'exposé budgétaire, et ils ont été nombreux. Je vais d'abord citer des passages de son discours au Conseil canadien d'horticulture, le 27 février 1973, au Château Laurier:

Les agriculteurs, en particulier, ont obtenu une exemption d'impôt sur les gains en capital pour les fermes familiales que les parents transmettent aux enfants.

Plus loin dans ce discours, il a dit: ... le budget procure des avantages importants aux agriculteurs et, en particulier, l'exemption de l'impôt sur les gains en capital lors de la cession des fermes familiales des parents aux enfants.

Je vais maintenant lire un passage du discours qu'il a prononcé devant les membres de la Fédération de l'Agriculture du comté de Waterloo:

[M. Jarvis.]

L'impôt sur les gains en capital a été modifié pour les agriculteurs qui transmettent leurs fermes à leurs enfants.

De là, il est allé à Port Elgin (Ontario) et s'est adressé aux agriculteurs au cours de la soirée rurale-urbaine pour les agriculteurs de Saugee et des environs:

Pour finir, j'aimerais revoir certains des gains réalisés par les agriculteurs grâce au nouveau budget présenté le mois dernier. Tout d'abord, ils ont obtenu un dégrèvement d'impôts sur le revenu—jusqu'à 47 p. 100 pour ceux dont le revenu est de \$5,000. Deuxièmement, il y a l'exemption de l'impôt sur les gains en capital pour les fermes que les parents transmettent aux enfants.

Enfin, je citerai un passage du discours qu'il a fait au forum agricole de Weyburn en Saskatchewan:

Dans l'exposé budgétaire du mois dernier, nous avons annoncé une modification qui exemptera les fermes familiales de l'impôt sur les gains en capital si elles passent des parents aux enfants.

Voilà de belles paroles, monsieur l'Orateur, mais on doit être particulièrement impressionné par ce que le ministre n'a pas dit aux agriculteurs de notre pays. Premièrement, il n'a pas dit qu'un agriculteur doit d'abord mourir; il ne l'a dit dans aucun discours. Deuxièmement, il n'a pas dit que l'impôt était seulement différé. Il a sans cesse parlé d'exemptions d'impôt. Troisièmement, il n'a pas parlé aux agriculteurs de la règle de la résidence. Quatrièmement, il n'a pas dit aux agriculteurs que les dispositions s'appliquent aux terres seulement, si, en fait, c'est son interprétation ainsi que celle du ministre des Finances. Le ministre lui a donné des conseils même s'il n'a pas daigné en informer l'agriculteur. Puis-je me reporter à ses remarques que l'on trouve à la page 1580 du hansard du 22 février 1973:

Je me réjouis du fait que le budget vise à préserver la ferme familiale. Les réductions fiscales ne s'appliquent pas aux sociétés géantes, mais aux familles qui vivent d'une génération à l'autre sur la ferme familiale.

Ce changement est assez important pour que les agriculteurs consultent un avocat—c'est une concession, même pour un agriculteur—ou un comptable s'ils songent à céder leur ferme à un fils, un gendre, une fille, ou à qui que ce soit. Il y a plusieurs façons de céder une ferme de père en fils, ou en fille, y compris les dons étalés sur un certain nombre d'années. Un bon comptable peut leur donner le meilleur moyen de le faire. Les propositions budgétaires modifient les règles du jeu à l'avantage de la ferme familiale et je veux que chaque agriculteur tire le maximum de ces concessions qui lui reviennent à juste titre.

Depuis le début de la présente session, le cultivateur canadien a été trompé, mal informé et maltraité; et on ne peut trouver aucun exemple de l'empressement du gouvernement à informer les agriculteurs d'une manière franche, ouverte et honnête, de la nature et de l'importance des dispositions de l'impôt sur les gains en capital. En conclusion, monsieur l'Orateur, j'aimerais de nouveau citer les propos du ministre à la Chambre, comme en témoignent, à la page 1582, les Débats du 22 février de la Chambre des communes. Il a dit ceci:

• (2030)

Nous avons parlé de la ferme de famille. Il est facile pour beaucoup de gens, ceux qui n'ont pas vraiment d'intérêt à cet égard, de parler de la ferme de famille. Je pense qu'il faut avoir été élevé dans une ferme de famille pour vraiment comprendre ce que cela signifie, ressentir la fierté d'avoir produit les moissons et savoir ce que c'est que de créer quelque chose. On m'a critiqué auparavant pour avoir dit qu'à mon avis, les agriculteurs étaient le sel de la terre et plus près de Dieu parce qu'ils créaient des choses.

En pensant à ce qui a été fait par le présent gouvernement à l'égard de l'exploitation agricole familiale, tout ce que je puis dire, monsieur l'Orateur, c'est tant mieux que nos agriculteurs soient près de Dieu, car tout ce que l'agriculteur canadien peut espérer maintenant, c'est l'in-